

DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION**du 4 avril 2014****écartant du financement de l'Union européenne certaines dépenses effectuées par les États membres au titre du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), section «Garantie», du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)***[notifiée sous le numéro C(2014) 2008]***(Les textes en langues allemande, anglaise, danoise, espagnole, finnoise, française, grecque, italienne, portugaise, roumaine, slovène et suédoise sont les seuls faisant foi.)**

(2014/191/UE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 1258/1999 du Conseil du 17 mai 1999 relatif au financement de la politique agricole commune ⁽¹⁾, et notamment son article 7, paragraphe 4,vu le règlement (CE) n° 1290/2005 du Conseil du 21 juin 2005 relatif au financement de la politique agricole commune ⁽²⁾, et notamment son article 31,

après consultation du comité des Fonds agricoles,

considérant ce qui suit:

- (1) L'article 7, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 1258/1999 et l'article 31 du règlement (CE) n° 1290/2005 prévoient que la Commission procède aux vérifications nécessaires, communique aux États membres les résultats de ces vérifications, prend connaissance des observations émises par ceux-ci, engage des discussions bilatérales pour parvenir à un accord avec les États membres concernés et communique formellement ses conclusions à ces derniers.
- (2) Les États membres ont eu la possibilité de demander l'ouverture d'une procédure de conciliation. Cette possibilité a été utilisée dans certains cas, et les rapports émis à l'issue de la procédure ont été examinés par la Commission.
- (3) En vertu du règlement (CE) n° 1258/1999 et du règlement (CE) n° 1290/2005, seules les dépenses agricoles effectuées conformément aux règles de l'Union européenne peuvent être financées.
- (4) Il ressort des vérifications effectuées, des discussions bilatérales et des procédures de conciliation qu'une partie des dépenses déclarées par les États membres ne remplit pas cette condition et ne peut donc être financée au titre du FEOGA, section «Garantie», du FEAGA et du Feader.
- (5) Il y a lieu d'indiquer les montants qui n'ont pas été reconnus comme pouvant être imputés au FEOGA, section «Garantie», au FEAGA et au Feader. Ces montants ne concernent pas les dépenses effectuées plus de vingt-quatre mois avant la communication écrite de la Commission informant les États membres du résultat des vérifications.

⁽¹⁾ JO L 160 du 26.6.1999, p. 103.⁽²⁾ JO L 209 du 11.8.2005, p. 1.

- (6) Pour les cas visés à la présente décision, l'évaluation des montants à écarter en raison de leur non-conformité aux règles de l'Union européenne a été communiquée par la Commission aux États membres dans le cadre d'un rapport de synthèse.
- (7) La présente décision ne préjuge en rien des conséquences financières que la Commission pourrait tirer d'arrêts rendus par la Cour de justice dans des affaires en instance à la date du 1^{er} décembre 2013 et portant sur des matières faisant l'objet de la présente décision,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Les dépenses des organismes payeurs agréés des États membres déclarées au titre du FEOGA, section «Garantie», au titre du FEAGA ou au titre du Feader et indiquées à l'annexe sont écartées du financement de l'Union européenne en raison de leur non-conformité aux règles de l'Union européenne.

Article 2

Le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République portugaise, la Roumanie, la République de Slovénie, la République de Finlande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 4 avril 2014.

Par la Commission
Dacian CIOLOȘ
Membre de la Commission

ANNEXE

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
POSTE BUDGÉTAIRE: 6701									
DK	Fruits et légumes — programmes opérationnels	2008	Graves lacunes dans le contrôle de plusieurs critères de reconnaissance et insuffisances dans les contrôles administratifs et les contrôles sur place	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	- 287 632,19	0,00	- 287 632,19
DK	Fruits et légumes — programmes opérationnels	2008	Coûts non admissibles des matériels phytosanitaires biologiques	PONCTUELLE		EUR	- 4 765,48	0,00	- 4 765,48
DK	Fruits et légumes — programmes opérationnels	2008	Organisation de producteurs non admissible	PONCTUELLE		EUR	- 181 675,81	0,00	- 181 675,81
DK	Fruits et légumes — programmes opérationnels	2009	Graves lacunes dans le contrôle de plusieurs critères de reconnaissance et insuffisances dans les contrôles administratifs et les contrôles sur place	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	- 317 109,84	0,00	- 317 109,84
DK	Fruits et légumes — programmes opérationnels	2009	Organisation de producteurs non admissible	PONCTUELLE		EUR	- 203 273,58	0,00	- 203 273,58
DK	Fruits et légumes — programmes opérationnels	2009	Coûts non admissibles des matériels phytosanitaires biologiques	PONCTUELLE		EUR	- 27 548,70	0,00	- 27 548,70
DK	Fruits et légumes — programmes opérationnels	2010	Graves lacunes dans le contrôle de plusieurs critères de reconnaissance et insuffisances dans les contrôles administratifs et les contrôles sur place	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	0,96	0,00	0,96
DK	Fruits et légumes — programmes opérationnels	2010	Organisation de producteurs non admissible	PONCTUELLE		EUR	- 1 183,25	0,00	- 1 183,25

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
DK	Fruits et légumes — programmes opérationnels	2010	Coûts non admissibles des matériels phytosanitaires biologiques	PONCTUELLE		EUR	- 9,57	0,00	- 9,57
DK	Conditionnalité	2009	6 BCAE manquantes, aucun contrôle concernant les exigences minimales applicables à l'utilisation de produits phytosanitaires, année de demande 2008	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	- 4 879 877,97	- 7 357,88	- 4 872 520,09
DK	Conditionnalité	2010	6 BCAE manquantes, aucun contrôle concernant les exigences minimales applicables à l'utilisation de produits phytosanitaires, année de demande 2008	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	- 1 753,74	- 4,49	- 1 749,25
DK	Conditionnalité	2010	Calcul incorrect des sanctions, année de demande 2009	PONCTUELLE		EUR	- 31 895,68	- 301,59	- 31 594,09
DK	Conditionnalité	2011	6 BCAE manquantes, aucun contrôle concernant les exigences minimales applicables à l'utilisation de produits phytosanitaires, année de demande 2008	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	- 119,58	0,00	- 119,58
DK	Conditionnalité	2011	Calcul incorrect des sanctions, année de demande 2010	PONCTUELLE		EUR	- 3 230,67	0,00	- 3 230,67
TOTAL DK						EUR	- 5 940 075,10	- 7 663,96	- 5 932 411,14
ES	Irrégularités	2007	Remboursement dû à l'application erronée de la règle 50/50 dans quatre cas	PONCTUELLE		EUR	721 332,88	0,00	721 332,88
ES	Irrégularités	2007	Non-déclaration d'intérêts dans le tableau de l'annexe III pour l'exercice 2006	PONCTUELLE		EUR	- 1 360 592,37	0,00	- 1 360 592,37
ES	Irrégularités	2008	Non-déclaration d'intérêts dans le tableau de l'annexe III pour l'exercice 2007	PONCTUELLE		EUR	- 230 803,77	0,00	- 230 803,77
ES	Irrégularités	2011	Non-respect de l'article 32, paragraphe 8, point a), du règlement (CE) n° 1290/2005	PONCTUELLE		EUR	- 165 390,13	0,00	- 165 390,13

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
ES	Irrégularités	2011	Non-respect de l'article 32, paragraphe 4, point a), du règlement (CE) n° 1290/2005	PONC-TUELLE		EUR	- 754 473,76	0,00	- 754 473,76
ES	Irrégularités	2011	Date incorrecte du premier constat administratif ou judiciaire dans le tableau de l'annexe III (dossier 02220090118)	PONC-TUELLE		EUR	- 350 053,18	0,00	- 350 053,18
ES	Irrégularités	2011	Négligence dans le recouvrement d'une créance	PONC-TUELLE		EUR	- 6 447 032,48	0,00	- 6 447 032,48
TOTAL ES						EUR	- 8 587 012,81	0,00	- 8 587 012,81
FI	Conditionnalité	2007	1 BCAE manquante, système de sanctions trop clément, année de demande 2007	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	144,79	0,00	144,79
FI	Conditionnalité	2007	1 BCAE manquante, système de sanctions trop clément, année de demande 2006	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	52,13	0,00	52,13
FI	Conditionnalité	2007	1 BCAE manquante, système de sanctions trop clément, année de demande 2006	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 25 717,74	0,00	- 25 717,74
FI	Conditionnalité	2007	Taux de sanction de 0 %, année de demande 2006	PONC-TUELLE		EUR	- 45 508,78	- 54,61	- 45 454,17
FI	Conditionnalité	2008	1 BCAE manquante, système de sanctions trop clément, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	0,00 %	EUR	221,44	0,00	221,44
FI	Conditionnalité	2008	1 BCAE manquante, système de sanctions trop clément, année de demande 2007	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	146,35	0,00	146,35
FI	Conditionnalité	2008	1 BCAE manquante, système de sanctions trop clément, année de demande 2006	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	2 726,86	- 2,99	2 729,85

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
FI	Conditionnalité	2008	1 BCAE manquante, système de sanctions trop clément, année de demande 2007	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 1 088 571,54	- 1 585,04	- 1 086 986,50
FI	Conditionnalité	2009	1 BCAE manquante, système de sanctions trop clément, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	0,00 %	EUR	119,47	0,00	119,47
FI	Conditionnalité	2009	1 BCAE manquante, système de sanctions trop clément, année de demande 2007	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 0,19	0,00	- 0,19
FI	Conditionnalité	2009	1 BCAE manquante, système de sanctions trop clément, année de demande 2007	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 219,63	- 86,94	- 132,69
FI	Conditionnalité	2009	1 BCAE manquante, système de sanctions trop clément, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 1 090 265,16	- 3 306,07	- 1 086 959,09
FI	Conditionnalité	2009	1 BCAE manquante, système de sanctions trop clément, année de demande 2006	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 0,59	0,00	- 0,59
FI	Conditionnalité	2010	1 BCAE manquante, système de sanctions trop clément, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	0,00 %	EUR	5,21	0,00	5,21
FI	Conditionnalité	2010	1 BCAE manquante, système de sanctions trop clément, année de demande 2007	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 91,71	0,00	- 91,71
FI	Conditionnalité	2010	1 BCAE manquante, système de sanctions trop clément, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 159,46	0,00	- 159,46
TOTAL FI						EUR	- 2 247 118,55	- 5 035,65	- 2 242 082,90

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
FR	Fruits et légumes — programmes opérationnels	2007	Divers paiements d'aides non admissibles	PONC-TUELLE		EUR	- 698 322,85	0,00	- 698 322,85
FR	Fruits et légumes — programmes opérationnels	2008	Divers paiements d'aides non admissibles	PONC-TUELLE		EUR	- 1 600 581,03	0,00	- 1 600 581,03
FR	Fruits et légumes — programmes opérationnels	2009	Divers paiements d'aides non admissibles	PONC-TUELLE		EUR	- 3 201 489,94	0,00	- 3 201 489,94
FR	Fruits et légumes — programmes opérationnels	2010	Divers paiements d'aides non admissibles	PONC-TUELLE		EUR	- 219 199,04	0,00	- 219 199,04
FR	Fruits et légumes — programmes opérationnels	2011	Divers paiements d'aides non admissibles	PONC-TUELLE		EUR	- 13 068,19	0,00	- 13 068,19
FR	Droits	2007	Attribution indue de droits issus de la réserve nationale	FORFAITAIRES	10,00 %	EUR	- 12 098 866,64	- 72 593,20	- 12 026 273,44
FR	Droits	2007	Attribution indue de droits issus de la réserve nationale	PONC-TUELLE		EUR	- 47 626 478,62	- 95 252,96	- 47 531 225,66
FR	Droits	2008	Attribution indue de droits issus de la réserve nationale	FORFAITAIRES	10,00 %	EUR	- 12 098 866,64	- 60 494,33	- 12 038 372,31
FR	Droits	2008	Attribution indue de droits issus de la réserve nationale	PONC-TUELLE		EUR	- 47 626 478,62	- 238 132,39	- 47 388 346,23
FR	Droits	2009	Attribution indue de droits issus de la réserve nationale	FORFAITAIRES	10,00 %	EUR	- 12 098 866,64	- 60 494,33	- 12 038 372,31
FR	Droits	2009	Attribution indue de droits issus de la réserve nationale	PONC-TUELLE		EUR	- 47 626 478,62	- 238 132,39	- 47 388 346,23
FR	Droits	2010	Attribution indue de droits issus de la réserve nationale	FORFAITAIRES	10,00 %	EUR	- 12 098 866,64	- 24 197,73	- 12 074 668,91

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
FR	Droits	2010	Attribution indue de droits issus de la réserve nationale	PONC-TUELLE		EUR	- 47 626 478,62	- 285 758,87	- 47 340 719,75
FR	Conditionnalité	2009	Remboursement pour correction incluse dans la décision 43 liée à l'audit XC/2009/003/FR	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	157 245,53	0,00	157 245,53
FR	Conditionnalité	2010	Remboursement pour correction incluse dans la décision 43 liée à l'audit XC/2009/003/FR	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	26 673,71	0,00	26 673,71
TOTAL FR						EUR	- 244 450 122,85	- 1 075 056,20	- 243 375 066,65
GB	Fruits et légumes — programmes opérationnels	2006	Erreurs de tenue de livres/de comptabilité	PONC-TUELLE		EUR	- 68 009,01	0,00	- 68 009,01
GB	Fruits et légumes — programmes opérationnels	2007	Erreurs de tenue de livres/de comptabilité	PONC-TUELLE		EUR	- 62 104,18	0,00	- 62 104,18
GB	Fruits et légumes — programmes opérationnels	2008	Erreurs de tenue de livres/de comptabilité	PONC-TUELLE		EUR	- 33 722,85	0,00	- 33 722,85
GB	_Recouvrements	2009	Erreurs de tenue de livres/de comptabilité	PONC-TUELLE		EUR	- 55 487,50	0,00	- 55 487,50
GB	_Recouvrements	2010	Erreurs de tenue de livres/de comptabilité	PONC-TUELLE		EUR	- 46 754,53	0,00	- 46 754,53
GB	_Recouvrements	2011	Erreurs de tenue de livres/de comptabilité	PONC-TUELLE		EUR	- 299 733,08	0,00	- 299 733,08

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
GB	Autres aides directes — Articles 68 à 72 du règlement n° 73/2009	2011	Non-application de réductions ou d'exclusions et paiements indus pour animaux non identifiés	PONC-TUELLE		EUR	- 194 394,22	0,00	- 194 394,22
GB	Conditionnalité	2008	Contrôle inefficace des ERMG 8 bis, année de demande 2007	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 257 134,00	0,00	- 257 134,00
GB	Conditionnalité	2008	Non-application ou application incorrecte des sanctions réglementaires, année de demande 2007	PONC-TUELLE		EUR	- 757 135,00	0,00	- 757 135,00
GB	Conditionnalité	2009	Contrôle inefficace des ERMG 8 bis, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 240 326,00	0,00	- 240 326,00
GB	Conditionnalité	2009	Non-application ou application incorrecte des sanctions réglementaires, année de demande 2008	PONC-TUELLE		EUR	- 423 317,00	0,00	- 423 317,00
GB	Conditionnalité	2010	Contrôle inefficace des ERMG 8 bis, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 252 305,00	0,00	- 252 305,00
GB	Conditionnalité	2010	Non-application ou application incorrecte des sanctions réglementaires, année de demande 2009	PONC-TUELLE		EUR	- 31 208,00	0,00	- 31 208,00
GB	Conditionnalité	2009	Système de sanctions trop clément pour les ERMG 7 et 8, aucun suivi des manquements mineurs, contrôle inefficace des BCAE, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 2 949 043,26	- 59 941,88	- 2 889 101,38
GB	Conditionnalité	2010	Contrôle inefficace des BCAE et des ERMG 2, 4 et 8, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 1 175 238,88	- 24 310,41	- 1 150 928,47
GB	Conditionnalité	2010	Contrôle inefficace des BCAE et des ERMG 2, 4 et 8, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	1 901,10	0,00	1 901,10

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
GB	Conditionnalité	2010	Système de sanctions trop clément pour les ERMG 7 et 8, aucun suivi des manquements mineurs, contrôle inefficace des BCAE, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 4 961,22	- 34,71	- 4 926,51
GB	Conditionnalité	2011	Contrôle inefficace des BCAE et des ERMG 2, 4 et 8, année de demande 2010	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	795,26	0,00	795,26
GB	Conditionnalité	2011	Contrôle inefficace des BCAE et des ERMG 2, 4 et 8, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 58,63	0,00	- 58,63
GB	Conditionnalité	2011	Contrôle inefficace des BCAE et des ERMG 2, 4 et 8, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 879,96	0,00	- 879,96
GB	Conditionnalité	2011	Contrôle inefficace des BCAE et des ERMG 2, 4 et 8, année de demande 2010	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 1 164 633,01	- 388,79	- 1 164 244,22
GB	Conditionnalité	2011	Système de sanctions trop clément pour les ERMG 7 et 8, aucun suivi des manquements mineurs, contrôle inefficace des BCAE, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 440,27	0,00	- 440,27
TOTAL GB						EUR	- 8 014 189,24	- 84 675,79	- 7 929 513,45
GR	Fruits et légumes — Transformation des pêches et des poires	2008	Contrôles physiques insuffisants sur 5 % des surfaces et information incomplète sur les produits vendus sur le marché du frais dans les registres de l'organisation de producteurs	FORFAI-TAIRE	10,00 %	EUR	- 682 302,86	0,00	- 682 302,86
TOTAL GR						EUR	- 682 302,86	0,00	- 682 302,86

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
IT	Autres aides directes — article 69 du règlement (CE) n° 1782/2003 — uniquement ovins et bovins	2007	Qualité insuffisante et calendrier inadéquat des contrôles sur place, carences dans le contrôle de l'admissibilité des animaux ayant fait l'objet d'une demande, application incorrecte des sanctions pour les bovins	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	- 1 639 734,17	- 4 187,86	- 1 635 546,31
IT	Droits	2007	Application incorrecte du règlement concernant l'attribution des droits spéciaux	PONCTUELLE		EUR	- 475 405,85	- 2 852,44	- 472 553,41
IT	Autres aides directes — article 69 du règlement (CE) n° 1782/2003 — uniquement ovins et bovins	2008	Qualité insuffisante et calendrier inadéquat des contrôles sur place, carences dans le contrôle de l'admissibilité des animaux ayant fait l'objet d'une demande, application incorrecte des sanctions pour les bovins	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	- 1 697 012,09	- 8 100,59	- 1 688 911,50
IT	Droits	2008	Application incorrecte du règlement concernant l'attribution des droits spéciaux	PONCTUELLE		EUR	- 577 691,90	- 3 466,14	- 574 225,76
IT	Autres aides directes — article 69 du règlement (CE) n° 1782/2003 — uniquement ovins et bovins	2009	Qualité insuffisante et calendrier inadéquat des contrôles sur place, carences dans le contrôle de l'admissibilité des animaux ayant fait l'objet d'une demande, application incorrecte des sanctions pour les bovins	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	- 1 701 995,62	0,00	- 1 701 995,62
IT	Droits	2009	Application incorrecte du règlement concernant l'attribution des droits spéciaux	PONCTUELLE		EUR	- 279 114,77	0,00	- 279 114,77
IT	Droits	2010	Application incorrecte du règlement concernant l'attribution des droits spéciaux	PONCTUELLE		EUR	- 534 365,66	0,00	- 534 365,66
IT	Agrément de l'organisme payeur	2010	Déficiences concernant les critères d'agrément pour le FEAGA (débiteurs)	FORFAITAIRE	16,00 %	EUR	- 623 731,00	0,00	- 623 731,00

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
IT	Agrément de l'organisme payeur	2010	Déficiences concernant les critères d'agrément pour le FEAGA	FORFAITAIRES	16,00 %	EUR	- 398 672,00	0,00	- 398 672,00
IT	Apurement des comptes — application de la règle 50/50	2006	Remboursement à la suite de l'arrêt de la Cour de justice dans l'affaire T-267/07	PONCTUELLE		EUR	2 114 199,16	0,00	2 114 199,16
TOTAL IT						EUR	- 58 13. 523,90	- 18 607,03	- 5 794 916,87
PT	Restitutions à l'exportation — Hors annexe I	2009	Déficiences dans la qualité des contrôles physiques et leurs rapports; non-exécution des contrôles des scellés et des contrôles de substitution	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	- 6 321,77	0,00	- 6 321,77
PT	Restitutions à l'exportation — autres	2009	Déficiences dans la qualité des contrôles physiques et leurs rapports; non-exécution des contrôles des scellés et des contrôles de substitution	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	- 172 665,34	0,00	- 172 665,34
PT	Restitutions à l'exportation — sucre et isoglucose	2009	Déficiences dans la qualité des contrôles physiques et leurs rapports; non-exécution des contrôles des scellés et des contrôles de substitution	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	- 89,64	0,00	- 89,64
PT	Restitutions à l'exportation — hors annexe I	2010	Déficiences dans la qualité des contrôles physiques et leurs rapports; non-exécution des contrôles des scellés et des contrôles de substitution	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	- 14 305,09	0,00	- 14 305,09
PT	Restitutions à l'exportation — autres	2010	Déficiences dans la qualité des contrôles physiques et leurs rapports; non-exécution des contrôles des scellés et des contrôles de substitution	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	- 240 513,80	0,00	- 240 513,80
PT	Restitutions à l'exportation — sucre et isoglucose	2010	Déficiences dans la qualité des contrôles physiques et leurs rapports; non-exécution des contrôles des scellés et des contrôles de substitution	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	- 386,40	0,00	- 386,40
PT	Restitutions à l'exportation — hors annexe I	2011	Déficiences dans la qualité des contrôles physiques et leurs rapports; non-exécution des contrôles des scellés et des contrôles de substitution	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	- 5 946,75	0,00	- 5 946,75

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
PT	Restitutions à l'exportation — autres	2011	Déficiences dans la qualité des contrôles physiques et leurs rapports; non-exécution des contrôles des scellés et des contrôles de substitution	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	- 183 177,64	0,00	- 183 177,64
PT	Autres aides directes — viandes ovine et caprine	2007	Qualité insuffisante des contrôles sur place pour les années de demande 2006, 2007 et 2008; début tardif des contrôles sur place au cours des années de demande 2007 et 2008; paiement pour animaux non identifiés au cours des années de demande 2006 et 2007	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	- 1 356 820,10	- 41,59	- 1 356 778,51
PT	Autres aides directes — viandes ovine et caprine	2008	Qualité insuffisante des contrôles sur place pour les années de demande 2006, 2007 et 2008; début tardif des contrôles sur place au cours des années de demande 2007 et 2008; paiement pour animaux non identifiés au cours des années de demande 2006 et 2007	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	- 1 272 636,94	0,00	- 1 272 636,94
PT	Autres aides directes — viandes ovine et caprine	2009	Qualité insuffisante des contrôles sur place pour les années de demande 2006, 2007 et 2008; début tardif des contrôles sur place au cours des années de demande 2007 et 2008; paiement pour animaux non identifiés au cours des années de demande 2006 et 2007	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	- 1 267 788,94	0,00	- 1 267 788,94
PT	Autres aides directes — viandes ovine et caprine	2010	Qualité insuffisante des contrôles sur place pour les années de demande 2006, 2007 et 2008; début tardif des contrôles sur place au cours des années de demande 2007 et 2008; paiement pour animaux non identifiés au cours des années de demande 2006 et 2007	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	- 44,73	0,00	- 44,73
PT	Autres aides directes — viandes ovine et caprine	2011	Qualité insuffisante des contrôles sur place pour les années de demande 2006, 2007 et 2008; début tardif des contrôles sur place au cours des années de demande 2007 et 2008; paiement pour animaux non identifiés au cours des années de demande 2006 et 2007	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	- 620,76	0,00	- 620,76

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
PT	Conditionnalité	2007	Plusieurs BCAE non définies, absence de contrôles en ce qui concerne les ERMG 1, 2, 5, 11 et système de sanctions trop clément, agriculteurs sans animaux, année de demande 2006	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 412 896,09	- 13 715,18	- 399 180,91
PT	Conditionnalité	2007	Plusieurs BCAE non définies, absence de contrôles en ce qui concerne les ERMG 1, 2, 5, 11, contrôles inefficaces en ce qui concerne les ERMG 6-8 et 16-18 et système de sanctions trop clément, agriculteurs avec animaux, année de demande 2006	FORFAI-TAIRE	10,00 %	EUR	- 2 466 398,82	- 94 162,81	- 2 372 236,01
PT	Conditionnalité	2008	Plusieurs BCAE non définies, absence de contrôles en ce qui concerne les ERMG 1, 2, 5, 11 et système de sanctions trop clément, agriculteurs sans animaux, année de demande 2007	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 811 952,21	- 46 814,35	- 765 137,86
PT	Conditionnalité	2008	Plusieurs BCAE non définies, absence de contrôles en ce qui concerne les ERMG 1, 2, 5, 11, contrôles inefficaces en ce qui concerne les ERMG 6-8 et 16-18 et système de sanctions trop clément, agriculteurs avec animaux, année de demande 2007	FORFAI-TAIRE	10,00 %	EUR	- 3 535 313,88	- 208 399,51	- 3 326 914,37
PT	Conditionnalité	2009	Plusieurs BCAE non définies, absence de contrôles en ce qui concerne les ERMG 1, 2, 5, 11 et système de sanctions trop clément, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 2 978 076,83	- 151 490,51	- 2 826 586,32

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
PT	Conditionnalité	2010	Plusieurs BCAE non définies, absence de contrôles en ce qui concerne les ERMG 1, 2, 5, 11 et système de sanctions trop clément, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 52 701,86	- 6 051,95	- 46 649,91
TOTAL PT						EUR	- 14 778 657,59	- 520 675,90	- 14 257 981,69
RO	Conditionnalité	2008	Absence de définition et de contrôle des BCAE, absence de définition des critères d'évaluation, année de demande 2007	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 634 324,17	- 69 550,07	- 564 774,10
RO	Conditionnalité	2009	Absence de définition et de contrôle des BCAE, absence de définition des critères d'évaluation, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 1 579 209,93	- 122 547,37	- 1 456 662,56
RO	Conditionnalité	2009	Absence de définition et de contrôle des BCAE, absence de définition des critères d'évaluation, année de demande 2007	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 7 557,46	- 9 154,94	1 597,48
RO	Conditionnalité	2010	Contrôles partiellement réalisés et échantillonnage des parcelles non fondé sur le risque, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	189,50	0,00	189,50
RO	Conditionnalité	2010	Contrôles partiellement réalisés et échantillonnage des parcelles non fondé sur le risque, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 4 023,09	0,00	- 4 023,09
RO	Conditionnalité	2010	Contrôles partiellement réalisés et échantillonnage des parcelles non fondé sur le risque, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 1 226 850,84	- 139,75	- 1 226 711,09
RO	Conditionnalité	2010	Absence de définition et de contrôle des BCAE, absence de définition des critères d'évaluation, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 10 898,89	- 10 206,73	- 692,16

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
RO	Conditionnalité	2010	Absence de définition et de contrôle des BCAE, absence de définition des critères d'évaluation, année de demande 2007	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	2 764,61	- 493,12	3 257,73
RO	Conditionnalité	2011	Contrôles partiellement réalisés et échantillonnage des parcelles non fondé sur le risque, année de demande 2009	FORFAITAIRES	2,00 %	EUR	1,35	0,00	1,35
RO	Conditionnalité	2011	Contrôles partiellement réalisés et échantillonnage des parcelles non fondé sur le risque, année de demande 2009	FORFAITAIRES	2,00 %	EUR	- 250,64	0,00	- 250,64
RO	Conditionnalité	2011	Absence de définition et de contrôle des BCAE, absence de définition des critères d'évaluation, année de demande 2008	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	4 873,62	0,00	4 873,62
TOTAL RO						EUR	- 3 455 285,94	- 212 091,98	- 3 243 193,96
SI	Conditionnalité	2006	Système de sanctions trop clément, 4 BCAE manquantes, année de demande 2005	FORFAITAIRES	5,00 %	SIT	- 10 718 970,58	- 414 437,68	- 10 304 532,90
SI	Conditionnalité	2007	Système de sanctions trop clément, 4 BCAE manquantes, année de demande 2005	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	- 147,83	- 0,07	- 147,76
SI	Conditionnalité	2007	Système de sanctions trop clément, 4 BCAE manquantes, année de demande 2006	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	- 127 940,81	- 935,76	- 127 005,05
SI	Conditionnalité	2008	Système de sanctions trop clément, 4 BCAE manquantes, année de demande 2005	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	0,05	0,00	0,05
SI	Conditionnalité	2008	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2007	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	535,78	0,00	535,78

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
SI	Conditionnalité	2008	Système de sanctions trop clément, 4 BCAE manquantes, année de demande 2005	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 23,61	0,00	- 23,61
SI	Conditionnalité	2008	Système de sanctions trop clément, 4 BCAE manquantes, année de demande 2006	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 393,36	- 1,86	- 391,50
SI	Conditionnalité	2008	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2007	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 279 213,39	- 12 630,25	- 266 583,14
SI	Conditionnalité	2009	Système de sanctions trop clément, 4 BCAE manquantes, année de demande 2006	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	0,59	0,00	0,59
SI	Conditionnalité	2009	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	692,45	0,00	692,45
SI	Conditionnalité	2009	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2007	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	68,69	0,00	68,69
SI	Conditionnalité	2009	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2007	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 701,41	- 28,05	- 673,36
SI	Conditionnalité	2009	Système de sanctions trop clément, 4 BCAE manquantes, année de demande 2006	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 44,03	- 0,16	- 43,87
SI	Conditionnalité	2009	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 350 086,56	- 6 095,01	- 343 991,55

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
SI	Conditionnalité	2010	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2007	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	19,55	0,00	19,55
SI	Conditionnalité	2010	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	30,66	0,00	30,66
SI	Conditionnalité	2010	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	958,47	0,00	958,47
SI	Conditionnalité	2010	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2007	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 2 761,46	- 138,02	- 2 623,44
SI	Conditionnalité	2010	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 607,46	- 10,74	- 596,72
SI	Conditionnalité	2010	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 413 940,70	- 742,42	- 413 198,28
SI	Conditionnalité	2011	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 35,31	0,00	- 35,31
SI	Conditionnalité	2011	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	2,85	0,00	2,85
SI	Conditionnalité	2011	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	4,89	0,00	4,89

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
SI	Conditionnalité	2011	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 569,66	0,00	- 569,66
SI	Conditionnalité	2012	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	27,06	0,00	27,06
SI	Conditionnalité	2012	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 195,93	0,00	- 195,93
TOTAL SI						SIT	- 10 718 970,58	- 414 437,68	- 10 304 532,90
TOTAL SI						EUR	- 1 174 320,48	- 20 582,34	- 1 153 738,14
TOTAL 6701						SIT	- 10 718 970,58	- 414 437,68	- 10 304 532,90
TOTAL 6701						EUR	- 295 142 609,32	- 1 944 388,85	- 293 198 220,47

POSTE BUDGÉTAIRE: 6711

DE	Développement rural Feader Axes 1+3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2008	Faiblesse dans la sélection des projets	FORFAI-TAIRE	10,00 %	EUR	- 239 484,15	0,00	- 239 484,15
DE	Développement rural Feader Axes 1+3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2009	Faiblesse dans la sélection des projets	FORFAI-TAIRE	10,00 %	EUR	- 1 638 636,95	0,00	- 1 638 636,95
DE	Développement rural Feader Axes 1+3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2010	Faiblesse dans la sélection des projets	FORFAI-TAIRE	10,00 %	EUR	- 781 262,31	0,00	- 781 262,31

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
DE	Développement rural Feader Axes 1+3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2011	Faiblesse dans la sélection des projets	FORFAI- TAIRE	10,00 %	EUR	- 166 944,39	0,00	- 166 944,39
TOTAL DE						EUR	- 2 826 327,80	0,00	- 2 826 327,80
DK	Conditionnalité	2009	6 BCAE manquantes, aucun contrôle concernant les exigences minimales applicables à l'utilisation de produits phytosanitaires, année de demande 2008	FORFAI- TAIRE	5,00 %	EUR	- 126 902,55	- 1 356,80	- 125 545,75
DK	Conditionnalité	2010	Aucun contrôle concernant les exigences minimales applicables à l'utilisation de produits phytosanitaires, année de demande 2009	FORFAI- TAIRE	2,00 %	EUR	- 30 431,43	- 113,46	- 30 317,97
DK	Conditionnalité	2010	6 BCAE manquantes, aucun contrôle concernant les exigences minimales applicables à l'utilisation de produits phytosanitaires, année de demande 2008	FORFAI- TAIRE	5,00 %	EUR	- 2 492,68	- 539,23	- 1 953,45
DK	Conditionnalité	2010	Calcul incorrect des sanctions, année de demande 2009	PONC- TUELLE		EUR	- 24,00	- 0,08	- 23,92
DK	Conditionnalité	2011	6 BCAE manquantes, aucun contrôle concernant les exigences minimales applicables à l'utilisation de produits phytosanitaires, année de demande 2008	FORFAI- TAIRE	5,00 %	EUR	- 387,88	0,00	- 387,88
DK	Conditionnalité	2011	Aucune sanction concernant les exigences minimales applicables à l'utilisation de produits phytosanitaires, année de demande 2010	PONC- TUELLE		EUR	- 133,07	0,00	- 133,07
TOTAL DK						EUR	- 160 371,61	- 2 009,57	- 158 362,04
FI	Conditionnalité	2007	1 BCAE manquante, système de sanctions trop clément, année de demande 2007	FORFAI- TAIRE	2,00 %	EUR	- 401 890,24	- 44,84	- 401 845,40

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
FI	Conditionnalité	2008	1 BCAE manquante, système de sanctions trop clément, année de demande 2008	FORFAITAIRES	2,00 %	EUR	- 406 777,26	0,00	- 406 777,26
FI	Conditionnalité	2008	1 BCAE manquante, système de sanctions trop clément, année de demande 2007	FORFAITAIRES	2,00 %	EUR	- 13 442,43	- 44,89	- 13 397,54
FI	Conditionnalité	2009	1 BCAE manquante, système de sanctions trop clément, année de demande 2008	FORFAITAIRES	2,00 %	EUR	- 16 504,68	0,00	- 16 504,68
FI	Conditionnalité	2009	1 BCAE manquante, système de sanctions trop clément, année de demande 2007	FORFAITAIRES	2,00 %	EUR	123,81	- 2,29	126,10
FI	Conditionnalité	2010	1 BCAE manquante, système de sanctions trop clément, année de demande 2008	FORFAITAIRES	2,00 %	EUR	124,79	0,00	124,79
FI	Conditionnalité	2010	1 BCAE manquante, système de sanctions trop clément, année de demande 2007	FORFAITAIRES	2,00 %	EUR	53,00	- 883,33	936,33
TOTAL FI						EUR	- 838 313,01	- 975,35	- 837 337,66
FR	Développement rural Feader Axe 1 — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire (2007-2013)	2007	Contrôle insuffisant de la réalisation des étapes et objectifs du plan d'action	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	- 177 862,92	0,00	- 177 862,92
FR	Développement rural Feader Axe 1 — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire (2007-2013)	2008	Contrôle insuffisant de la réalisation des étapes et objectifs du plan d'action	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	- 2 376 998,88	0,00	- 2 376 998,88

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
FR	Développement rural Feader Axe 1 — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire (2007-2013)	2009	Contrôle insuffisant de la réalisation des étapes et objectifs du plan d'action	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 2 527 224,82	0,00	- 2 527 224,82
FR	Développement rural Feader Axe 1 — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire (2007-2013)	2010	Contrôle insuffisant de la réalisation des étapes et objectifs du plan d'action	EXTRA- POLÉE		EUR	- 2 127 518,80	0,00	- 2 127 518,80
FR	Développement rural Feader Axe 1 — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire (2007-2013)	2010	Contrôle insuffisant de la réalisation des étapes et objectifs du plan d'action	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 2 541 264,35	0,00	- 2 541 264,35
FR	Développement rural Feader Axe 1 — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire (2007-2013)	2011	Contrôle insuffisant de la réalisation des étapes et objectifs du plan d'action	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 279 802,33	0,00	- 279 802,33
TOTAL FR						EUR	- 10 030 672,10	0,00	- 10 030 672,10
GB	Conditionnalité	2007	Non-application ou application incorrecte des sanctions réglementaires, année de demande 2007	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 81 236,80	0,00	- 81 236,80
GB	Conditionnalité	2008	Non-application ou application incorrecte des sanctions réglementaires, année de demande 2008	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 40 221,10	- 3 187,50	- 37 033,60
GB	Conditionnalité	2008	Non-application ou application incorrecte des sanctions réglementaires, année de demande 2007	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 86 843,16	- 3 162,80	- 83 680,36

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
GB	Conditionnalité	2009	Non-application ou application incorrecte des sanctions réglementaires, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 12 481,44	0,00	- 12 481,44
GB	Conditionnalité	2009	Non-application ou application incorrecte des sanctions réglementaires, année de demande 2007	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 487,27	- 25,57	- 461,70
GB	Conditionnalité	2009	Non-application ou application incorrecte des sanctions réglementaires, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 51 617,56	- 4 078,41	- 47 539,15
GB	Conditionnalité	2010	Non-application ou application incorrecte des sanctions réglementaires, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 36 866,26	- 2 314,12	- 34 552,14
GB	Conditionnalité	2010	Non-application ou application incorrecte des sanctions réglementaires, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 3 266,99	0,00	- 3 266,99
GB	Conditionnalité	2010	Non-application ou application incorrecte des sanctions réglementaires, année de demande 2007	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 1 523,34	- 83,53	- 1 439,81
GB	Conditionnalité	2011	Non-application ou application incorrecte des sanctions réglementaires, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 396,43	0,00	- 396,43
GB	Conditionnalité	2011	Non-application ou application incorrecte des sanctions réglementaires, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 316,44	0,00	- 316,44
GB	Conditionnalité	2009	Contrôle inefficace des BCAE et des ERMG 2, 4 et 8, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 1 554,44	- 203,30	- 1 351,14

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
GB	Conditionnalité	2009	Système de sanctions trop clément pour les ERMG 7 et 8, aucun suivi des manquements mineurs, contrôle inefficace des BCAE, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 90 650,32	- 4 272,84	- 86 377,48
GB	Conditionnalité	2010	Contrôle inefficace des BCAE et des ERMG 2, 4 et 8, année de demande 2010	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 7 752,17	- 7,24	- 7 744,93
GB	Conditionnalité	2010	Contrôle inefficace des BCAE et des ERMG 2, 4 et 8, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 88 716,38	- 5 117,14	- 83 599,24
GB	Conditionnalité	2010	Système de sanctions trop clément pour les ERMG 7 et 8, aucun suivi des manquements mineurs, contrôle inefficace des BCAE, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 9 809,49	- 623,91	- 9 185,58
GB	Conditionnalité	2011	Contrôle inefficace des BCAE et des ERMG 2, 4 et 8, année de demande 2010	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 96 480,08	- 2 386,95	- 94 093,13
GB	Conditionnalité	2011	Contrôle inefficace des BCAE et des ERMG 2, 4 et 8, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 17 490,40	0,00	- 17 490,40
GB	Conditionnalité	2011	Système de sanctions trop clément pour les ERMG 7 et 8, aucun suivi des manquements mineurs, contrôle inefficace des BCAE, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 1 447,33	0,00	- 1 447,33

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
GB	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2010	Absence de méthodes de contrôle autres que le contrôle visuel	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	- 272 613,55	- 272 613,55	0,00
GB	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2010	Irrégularités détectées après les contrôles rétroactifs	PONCTUELLE		EUR	- 22 801,38	- 1 140,06	- 21 661,32
GB	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2011	Absence de méthodes de contrôle autres que le contrôle visuel	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	- 546 873,59	0,00	- 546 873,59
GB	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2011	Absence de suivi de la non-transmission de demandes de paiements liées à des handicaps naturels	PONCTUELLE		EUR	- 25 763,75	0,00	- 25 763,75
GB	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2011	Irrégularités détectées après les contrôles rétroactifs	PONCTUELLE		EUR	- 24 094,70	0,00	- 24 094,70
TOTAL GB						EUR	- 1 521 304,37	- 299 216,92	- 1 222 087,45
IT	Agrément de l'organisme payeur	2010	Déficiences concernant les critères d'agrément pour le Feader	FORFAITAIRES	16,00 %	EUR	- 2 417 690,00	0,00	- 2 417 690,00
IT	Agrément de l'organisme payeur	2010	Déficiences concernant les critères d'agrément pour le Feader (débiteurs)	FORFAITAIRES	16,00 %	EUR	- 7 132,00	0,00	- 7 132,00
TOTAL IT						EUR	- 2 424 822,00	0,00	- 2 424 822,00

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
PT	Conditionnalité	2008	Plusieurs BCAE non définies, absence de contrôles en ce qui concerne les ERMG 1, 2, 5, 11 et système de sanctions trop clément, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 232 548,55	- 118 567,43	- 113 981,12
PT	Conditionnalité	2008	Plusieurs BCAE non définies, absence de contrôles en ce qui concerne les ERMG 1, 2, 5, 11 et système de sanctions trop clément, agriculteurs sans animaux, année de demande 2007	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 352 561,76	- 36 755,91	- 315 805,85
PT	Conditionnalité	2008	Plusieurs BCAE non définies, absence de contrôle en ce qui concerne les ERMG 1, 2, 5, 11, contrôles inefficaces en ce qui concerne les ERMG 6-8 et 16-18 et système de sanctions trop clément, agriculteurs avec animaux, année de demande 2007	FORFAI-TAIRE	10,00 %	EUR	- 1 535 086,03	- 163 623,07	- 1 371 462,96
PT	Conditionnalité	2009	Plusieurs BCAE non définies, absence de contrôles en ce qui concerne les ERMG 1, 2, 5, 11 et système de sanctions trop clément, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 391 551,37	- 45 319,62	- 346 231,75
PT	Conditionnalité	2010	Plusieurs BCAE non définies, absence de contrôles en ce qui concerne les ERMG 1, 2, 5, 11 et système de sanctions trop clément, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 173 177,70	- 18 879,59	- 154 298,11
TOTAL PT						EUR	- 2 684 925,41	- 383 145,62	- 2 301 779,79

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
RO	Conditionnalité	2009	Contrôles partiellement réalisés et échantillonnage des parcelles non fondé sur le risque, année de demande 2009	FORFAITAIRES	2,00 %	EUR	- 3,15	0,00	- 3,15
RO	Conditionnalité	2009	Absence de définition et de contrôle des BCAE, absence de définition des critères d'évaluation, année de demande 2008	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	- 551 739,74	- 55 909,89	- 495 829,85
RO	Conditionnalité	2009	Absence de définition et de contrôle des BCAE, absence de définition des critères d'évaluation, année de demande 2007	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	- 52 672,92	0,00	- 52 672,92
RO	Conditionnalité	2010	Contrôles partiellement réalisés et échantillonnage des parcelles non fondé sur le risque, année de demande 2009	FORFAITAIRES	2,00 %	EUR	- 457 003,10	0,00	- 457 003,10
RO	Conditionnalité	2010	Absence de définition et de contrôle des BCAE, absence de définition des critères d'évaluation, année de demande 2008	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	- 1 497,60	0,00	- 1 497,60
RO	Conditionnalité	2010	Absence de définition et de contrôle des BCAE, absence de définition des critères d'évaluation, année de demande 2007	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	2 259,28	0,00	2 259,28
RO	Conditionnalité	2011	Contrôles partiellement réalisés et échantillonnage des parcelles non fondé sur le risque, année de demande 2009	FORFAITAIRES	2,00 %	EUR	- 2 595,48	0,00	- 2 595,48
RO	Conditionnalité	2011	Absence de définition et de contrôle des BCAE, absence de définition des critères d'évaluation, année de demande 2008	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	7 412,84	0,00	7 412,84
TOTAL RO						EUR	- 1 055 839,87	- 55 909,89	- 999 929,98

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
SI	Conditionnalité	2008	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2007	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 318 962,73	- 6 726,62	- 312 236,11
SI	Conditionnalité	2009	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 217,53	0,00	- 217,53
SI	Conditionnalité	2009	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 317 428,64	- 8 275,35	- 309 153,29
SI	Conditionnalité	2009	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2007	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	66,00	0,00	66,00
SI	Conditionnalité	2010	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 315 177,28	- 1 172,19	- 314 005,09
SI	Conditionnalité	2010	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2007	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	523,44	0,00	523,44
SI	Conditionnalité	2010	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 385,03	0,00	- 385,03
SI	Conditionnalité	2011	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 90,49	0,00	- 90,49
SI	Conditionnalité	2011	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 162,59	0,00	- 162,59

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
SI	Conditionnalité	2012	Système de sanctions trop clément, faiblesse des contrôles de 5 BCAE, année de demande 2009	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	- 70,06	0,00	- 70,06
TOTAL SI						EUR	- 951 904,91	- 16 174,16	- 935 730,75
TOTAL 6711						EUR	- 22 494 481,08	- 757 431,51	- 21 737 049,57